Postulat : pour une dette communale aux mains de la population

La question de la dette a déjà été débattue lors du précédent conseil. Le but du présent postulat n'est pas de discuter la légitimité ou non de s'endetter mais de proposer à la municipalité d'étudier des pistes afin que la dette communale reste la plus soutenable possible, notamment en faisant en sorte qu'elle reste en mains d'institutions publiques et parapubliques - vaudoises particulièrement - ainsi que directement en mains de la population yverdonnoise.

Si actuellement le taux d'intérêt moyen de la dette communale n'est que de 1,4% (cf. préavis PR21.36, page 29 concernant le budget) il est néanmoins possible qu'il monte à moyen terme, nécessitant une part toujours plus importante du budget de fonctionnement communal destiné à rembourser les intérêts de la dette. Si nous saluons le fait, en lisant les comptes 2021, que plusieurs des emprunts de la ville aient été contractés auprès d'institutions publiques et parapubliques qui pratiquent des taux bas et à long terme, d'autres l'ont été auprès d'acteurs privés à des taux en moyenne bien moins avantageux, nous rendant tributaires de ceux-ci et d'une évolution des taux plus volatile.

Par le présent postulat nous souhaitons donc rendre la municipalité attentive aux différentes possibilités que nous pensons judicieuses afin de faire en sorte que la dette reste un maximum dans les mains de la population tout en améliorant par la même sa soutenabilité.

L'exemple japonais est à ce titre particulièrement inspirant, avec un pays dont la dette publique dépasse les 250% du PIB (contre actuellement un peu plus de 25% pour la dette de la Suisse ou environ 120% pour la France), mais qui malgré tout fonctionne sans jamais avoir été mis en défaut de paiement ni soumis à une augmentation de ses taux d'intérêts. Cette particularité tient en grande partie au faitque presque 2/3 tiers de sa dette est détenue par la Banque du Japon, un tiers par des investisseurs institutionnels japonais, et seulement 6% par des investisseurs étrangers. Autrement dit, la banque centrale ainsi que les fonds de pensions du pays prêtent au gouvernement pour qu'il puisse fonctionner, avec des intérêts fixés à très long terme, restant très bas (environ 1% sur des prêts à 30 ans). Nous avons donc une population souveraine sur une banque centrale qui prête à son propre gouvernement pour fonctionner; la population est donc à la fois débitrice et créancière d'elle-même, en étant souveraine et de sa dette, et de ses investissements.

En plus de son intérêt évident pour la stabilité financière qui est la raison principale du présent postulat, le fait de s'inspirer d'un tel système présenterait pour les communes suisses – où l'épargne par habitant est, comme au Japon, très élevée – un double avantage. Le premier est un avantage en termes de cohésion sociale : il y a en effet fort à croire que si les yverdonnois et yverdonnoises avaient, par exemple, la possibilité de prêter directement de l'argent à la ville à travers un système d'émission d'obligations, cela renforcerait le sentiment d'appartenance à la commune autant que l'esprit civique. Le second avantage est qu'un tel système représente une opportunité pour les caisses de pensions d'opérer au nécessaire désinvestissement des énergies fossiles en leur permettant d'investir à la place dans le fonctionnement des communes.

Dans ce contexte nous souhaiterions par le présent postulat inviter la municipalité à étudier les possibilités suivantes :

1. Etudier la possibilité d'instaurer une préférence systématique pour l'émission de dette auprès d'institutions de droit public ou parapublic régionales (notamment caisse de pension et banque cantonale) plutôt qu'auprès d'entreprises privées, si les conditions contractuelles (en particulier taux d'intérêts proposés) sont comparables.

- 2. Etudier la possibilité de proposer des titres de dette directement à la population Yverdonnoise en particulier mais aussi de la région sous forme d'obligations communales à taux de rétribution fixes (parts de 1'000 CHF à 1% par exemple). Serait-il possible d'étudier à ce titre si des expériences similaires ont été menées dans d'autres communes et sous quelle forme ?
- 3. Etudier l'opportunité de créer des synergies avec les communes environnantes afin d'atteindre le même objectif, par exemple via une institution parapublique visant à vendre les émissions de dette directement à la population ainsi qu'aux institutions parapubliques de la région.
- 4. Etudier l'opportunité de travailler avec l'Etat de Vaud pour que celui-ci encourage fortement la CPEV et la BCV à reprendre des émissions des dettes communales, étant donné l'importance que celui-ci porte dans la direction de ces établissements.

En résumé, nous émettons, moi-même et les cosignataires de ce postulat, le vœu que la municipalité propose des solutions afin qu'un maximum de la dette communale reste dans les mains de la population de la région, avec des taux d'intérêts bas et fixés sur le long le terme.

Sources

- Minstery of finance, Japan :
 https://www.mof.go.jp/english/policy/jgbs/reference/gbb/e202106.html , consulté le 28.10.2021
- Ouest-France.fr, https://www.ouest-france.fr/reflexion/point-de-vue/point-de-vue-japon-la-dette-quelle-dette-7171120, consulté le 28.10.2021
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Dette_publique_du_Japon_, consulté le 28.10.2021
- https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/06/25/la-dette-francaise-atteint-un-nouveau-record_6085671_823448.html , consulté le 28.10.2021
- https://lepetitjournal.com/milan/actualites/en-2020-la-dette-publique-italienne-explose-299738, consulté le 28.10.2021
- https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/0000001301/la-crise-de-la-dette-grecque.html, consulté le 28.10.2021
- https://www.bcv.ch/current/web/index.php/en/About-us/Investor-Relations/Overview, consulté le 28.10.2021